



atelier
LAVIGNE
architecture & patrimoines

8 rue Duplax, 64000 PAU
05 59 62 37 50
contact@aup64.fr
www.site-internet.fr

Compte rendu de réunion

Ajaccio

Réunion publique d'information

Etude préalable en vue du classement de l'extension du site patrimonial remarquable (SPR)

Date	Heure	Lieu
03/10/2024	18h30- 20h00	Auditorium de l'Espace Diamant

Environ 30 personnes présentes dans le public

Objet de la réunion

Restitution du périmètre du SPR

Rappel : le SPR, objectifs

La valeur patrimoniale du site et de la ville

Spatialisation de la valeur patrimoniale

Proposition de délimitation

Présents

Mme Nicole Ottavy, adjointe à l'Urbanisme, logement, gestion foncière, aménagements urbains et risques

M. Laurent Rivière, Directeur Habitat et Renouveau Urbain

Mme Catherine Ferrari, chef du service du Service Prospective et Renouveau Urbain

Mme Alizée Blondelot, ABF cheffe UDAP Corse-du-Sud

Mme Alexandra San, architecte du patrimoine, directrice d'étude, Atelier Lavigne, mandataire ;

M. Guillaume Duhamel, urbaniste du territoire, chargé d'étude

Introduction

Mme Ottavy et M. Rivière ouvrent la réunion publique d'information en rappelant les objectifs de cette étude : définir les ajustements du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Ajaccio en réponse aux nouveaux besoins identifiés et réviser le règlement associé.

Présentation de l'équipe d'étude

L'équipe d'étude présente les différents points à l'ordre du jour, accompagnée d'une présentation visuelle (cf. présentation en pièce jointe). Ce nouveau périmètre inclut plusieurs secteurs stratégiques pour une meilleure protection du patrimoine bâti et paysager d'Ajaccio.

Plusieurs questions sont posées par le public présent.

Échanges et questions

- Y a-t-il des aides associées au SPR ?
Oui, plusieurs aides existent
 - La Loi Malraux qui consiste à la défiscalisation sur des travaux pour le propriétaire bailleur à hauteur de 22% / 400.000,00 / 4ans dans un PR géré par un PVAP.
 - Les aides de la ville : opération façade + accessibilité, ascenseur
 - L'OPAH – RU mise en place sur le centre-ville
- Quel est le projet sur la citadelle ? Comment est-il intégré au SPR ?
Mme Ottavy répond qu'aujourd'hui il est question d'activation temporaire des espaces de la citadelle. Le projet n'est pas encore ficelé. Pour autant, il s'agit bien d'une programmation qui inclut :
 - Un projet culturel sur plusieurs sites avec différentes orientations
 - Cela restera un lieu ouvert, notamment dédié à la promenade et lieu de pique-nique
 - Il n'y a pas de lieu vraiment défini pour l'installation des hôtels
 - Des réunions publiques spécifiques seront organisées pour présenter le projet à la population
- A quoi correspondent les deux petites tâches violettes sur le plan ?
 - Elles correspondent à des petites zones qui sont exclues du SPR car ce sont des objets isolés qui ne répondent pas aux attentes d'un ensemble de cohérence du SPR.
- Edifice Casa Groseti sur la place Miot : pourquoi a-t-on un toit-terrasse ?! (Toit plat non-accessible).
 - Mme Blondelot explique que ce projet a été vu et validé avec un avis favorable par le service de l'UDAP.
 - L'objet du SPR et de son document de gestion sera de poser des règles sur l'intégration de l'architecture contemporaine.
- La gestion des eaux : comment seront gérées les eaux de pluie ?
 - Ce n'est pas un problème géré par le SPR. Le PLU, document d'urbanisme, gère cet aspect d'un point de vue réglementaire et demande le raccordement au réseau.
 - Le document de gestion du SPR pourra gérer la qualité des gouttières, descente d'eau pluviale...
- Est-ce que ça peut changer au niveau de la gestion des parcs ?
 - Oui le futur document de gestion pourra protéger et gérer les jardins (composition, perméabilité, etc.)
- Question sur l'aspect des matériaux et couleurs.
 - Oui le futur document de gestion pourra prescrire la qualité des matériaux et des couleurs
- Est-ce que le risque de submersion est pris en compte ?

- Ce risque est géré par le plan de prévention des risques qui est une servitude qui s'applique au SPR.
- Plusieurs questions sont posées sur des secteurs particuliers
 - Eglise Saint-Roche
 - La Miséricorde ne sera pas gérée par le SPR. La Miséricorde est un secteur soumis au PLU ; le site racheté par la ville fait l'objet d'un projet d'écoquartier géré par le SPL.
- Le jardin de la collectivité de Corse protégé au titre des monuments historiques, est inclus dans le SPR. Est-ce qu'il sera ouvert au public ?
 - Le SPR n'a pas pour objet de définir la destination ou ouverture au public. Le document de gestion pourra en revanche gérer la qualité des espaces.
- Y aura-t-il des travaux sur les murs de la plage le long du boulevard Pascal Rossini ?
 - Il est répondu que des études sont en cours pour définir des travaux d'entretien sur les murs et la rampe.
- Sur la plage du Trottel : est-ce que les paillottes sont inclus dans le SPR et seront démolies ?
 - Oui les paillottes sont intégrées mais on est situé sur le Domaine public maritime et le devenir de ces bâtiments dépendra de l'Etat.

En conclusion M. Rivière remercie l'assistante de sa présence et des échanges.